

2008-12-15 : Procès-verbal d'une séance d'ajournement, tenue au lieu des sessions, le lundi 15 décembre 2008 à 20 h et à laquelle assistent les membres du Conseil suivants, M^{me} la mairesse Marie Désilets, M^{me} les conseillères Patricia Blais et Marie-Josée Fréchette ainsi que MM les conseillers Simon Boucher et Léo Benoit. Le conseiller Patrice Pinard est absent.

M^{me} Marie Désilets préside la séance et procède à son ouverture. Marlène Langlois, directrice générale, agit à titre de secrétaire.

DÉCISIONS REPORTÉES DE LA SÉANCE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2008_____

08-1227 : **Politique familiale**

Comme la version finale de la politique familiale n'avait pas été distribuée aux élus avant la rencontre, une copie est remise et l'adoption est reportée à un peu plus tard dans la soirée.

08-1228 : **Projet Axe-Vélo Arthabaska-Drummond**

Finalement, une municipalité a décidé de ne pas contribuer financièrement au projet ce qui a pour conséquence de remettre sa concrétisation en veilleuse.

AUTRES SUJETS_____

08-1229 : **Modification à la résolution no 08-1206**

Modifie 08-1206

La conseillère Marie-Josée Fréchette propose que la résolution n° 08-1206 soit modifiée afin de corriger le nom des personnes pour qui le permis de chenil est accordé. Le dernier paragraphe de la résolution se lira donc ainsi :

Cette autorisation est accordée exclusivement et conjointement à Madame Marie-Claude Martineau et Monsieur Roger Thivierge pour l'emplacement du 3429, rang de la Rivière-de-l'Est. L'autorisation n'est pas transférable à un autre propriétaire ou à un éventuel locataire de l'emplacement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-1230 : **AVIS DE MOTION – Projet de règlement prévoyant des normes pour l'implantation de chenils et élevages canins**

Le conseiller Simon Boucher donne **AVIS DE MOTION** qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, sera présenté pour adoption un règlement visant à établir des normes pour l'implantation de chenils et d'élevages de chiens sur le territoire de la municipalité.

08-1231 : **Embauche d'un candidat pour le poste d'assistant aux activités de loisir**

La conseillère Marie-Josée Fréchette propose que la municipalité retienne la candidature de M. Cédric Bournival pour le poste d'assistant aux activités de loisirs dans le cadre du programme *Pacte pour l'Emploi – Volet municipal*. L'emploi débutera la semaine prochaine pour une durée de 26 semaines à un taux horaire de 10 \$ à raison de 35 heures par semaine.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-1232 : Embauche des surveillants de patinoire pour la saison 2008-2009

Le conseiller Léo Benoit propose que MM Kim Langlois et Daniel Jr D. Leblanc soient embauchés à titre de surveillants des aires de glace pour la saison 2008-2009. Le salaire est de 9 \$ l'heure. De plus, le poste de M. Jacques Pineault pour l'entretien de la patinoire est reconduit pour la prochaine saison au taux horaire de 12,24 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-1233 : Achat d'équipements pour cours d'informatique à la bibliothèque

La Conseillère Marie-Josée Fréchette propose que l'achat et l'installation de deux ordinateurs usagés soient autorisés afin d'offrir des cours d'informatique à la bibliothèque. Le prix soumis par Le 9^e Bit inc. est de 401,84 \$, taxes incluses, pour deux postes incluant Windows XP. Les claviers et souris, de même que les câblages et le temps d'installation sont en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-1234 : Projet de protocole d'entente pour l'utilisation du local de billard

Il est unanimement résolu que le projet de protocole d'entente pour l'utilisation du local de billard par la municipalité soit soumis au Club de l'Age d'Or pour étude, avec les corrections demandées.

08-1235 : Mise en page de la version populaire de la Politique familiale

Cette décision est reportée à la prochaine séance.

08-1236 : Conférence de presse pour le lancement de la Politique familiale

Le conseiller Léo Benoit propose que la conférence de presse pour la présentation de la politique familiale soit autorisée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-1237 : Appui à un projet de caractérisation des eaux souterraines du bassin versant de la rivière Nicolet

CONSIDÉRANT que l'engagement n° 5 de la Politique nationale de l'eau vise à entreprendre l'inventaire des grands aquifères du Québec;

CONSIDÉRANT que 80 % du montant total du projet de caractérisation des eaux souterraines proviendrait d'un financement gouvernemental (ou un maximum de 240 \$ du km²);

CONSIDÉRANT que le territoire d'étude proposé a une superficie d'environ 14 000 km² et couvre entièrement les bassins versants des rivières Saint-François et Nicolet, soit deux bassins versants prioritaires identifiés par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que près de 487 000 personnes habitent ce territoire, que près de 30 % de cette population est desservie en eau potable par un puits privé et qu'un autre 20 % de cette population est alimentée en eau potable via un réseau d'aqueduc qui sollicite les nappes d'eau souterraine;

CONSIDÉRANT que la qualité des eaux souterraines est généralement de meilleure qualité que les eaux de surface, réduisant ainsi les coûts de traitement et les produits chimiques utilisés;

CONSIDÉRANT que la protection des eaux souterraines passe par une caractérisation des aquifères et une connaissance détaillée et à jour des activités susceptibles d'altérer sa qualité;

CONSIDÉRANT que ces régions représentent des pôles économiques majeurs où plusieurs activités industrielles, agricoles et commerciales se déroulent;

CONSIDÉRANT l'existence du *Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines* du gouvernement du Québec qui vise principalement à dresser un portrait de la ressource en eaux souterraines des territoires municipalisés du Québec méridional dans le but ultime de la protéger et d'en assurer la pérennité;

CONSIDÉRANT que le Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines permet aux établissements de recherche universitaire d'accroître les connaissances sur l'approvisionnement et l'utilisation de l'eau souterraine;

CONSIDÉRANT que l'Université de Sherbrooke ait à préparer une demande d'aide financière en vertu du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines portant sur une étude hydrogéologique régionale;

CONSIDÉRANT que les résultats de ces études seront disponibles pour tous les intervenants intéressés tels les municipalités, les gouvernements, le secteur scientifique, etc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Léo Benoit que la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton appuie l'Université de Sherbrooke pour la réalisation d'une étude hydrogéologique régionale d'envergure.

Il est de plus résolu qu'une demande soit faite au MDDEP de considérer la demande de l'Université de Sherbrooke comme étant prioritaire pour le développement de ces régions et d'accorder à l'Université de Sherbrooke les sommes nécessaires pour la réalisation de cette étude en vertu du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-1238 : Achat d'une toile d'une artiste-peintre locale

La conseillère Marie-Josée Fréchette propose que l'acquisition d'une toile de l'artiste-peintre locale Flore Arsenault soit autorisée. Le coût de la toile est de 150 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-1239 : Dossier du presbytère

La réponse de l'évêché de Nicolet relativement au projet de location achat du presbytère a été présentée aux membres du Conseil.

Il est unanimement résolu qu'un accusé de réception soit transmis à la Fabrique Ste-Clotilde en indiquant qu'il est dommage que la proposition n'ait pas été retenue et que le Conseil reste disposé à étudier d'autres propositions que le Conseil de Fabrique lui soumettra.

08-1240 : Modification au mandat confié à Les Consultants Yves Choinière inc.

La conseillère Marie-Josée Fréchette dénonce son intérêt dans cette question et se retire de la décision qui suit.

La conseillère Patricia Blais propose que la firme *Les Consultants Yves Choinière Inc.* soit avisée qu'elle est autorisée à agir à titre de négociatrice dans le programme de compensation agricole relatif aux puits municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-1241 : Adoption des dépenses de la soirée des Fêtes

Le conseiller Léo Benoit propose que les dépenses relatives à la tenue de la soirée des Fêtes pour les élus et employés soient adoptées. Ces dépenses totalisent un déboursé net de 768,83 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-1242 : Lettre de félicitations au député Yvon Vallières pour sa réélection

Il est proposé par le conseiller Léo Benoit qu'une lettre de félicitations soit transmise à M. Yvon Vallières pour sa réélection à titre de député de Richmond lors de l'élection du 8 décembre dernier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-1243 : Adoption de la politique familiale

La conseillère Patricia Blais propose que la version finale de la politique familiale soit adoptée telle que présentée. Le conseiller Léo Benoit ne se prononce pas sur cette question par manque d'information.

Adopté à la majorité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun autre sujet n'est apporté. La levée de la séance est demandée à 22 h 13 par la conseillère Patricia Blais. La séance est close.

La mairesse,

La secrétaire-trésorière,

Marie Désilets

Marlène Langlois

